



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 442/06/2018

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 04

INGWILLER Bernard (pouvoir à FREUND Bernard), SCHNELL-KARCHER Aurore (pouvoir à DETTLING Philippe), KAUFFMANN Jean-Luc (pouvoir à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 04

DRULANG Adrien, WEBER Francis, ROLAND Carine, FUCHS Didier

Secrétaire de séance Mme GOEHRY Mireille, Maire de Wingersheim les Quatre Bans

1 - Commande publique

1.1 Marchés publics

Groupe Scolaire intercommunal sud : projets d'avenants

Par délibérations du 26 mai et du 5 juillet 2016, le Conseil Communautaire avait attribué les 30 lots pour la construction du Groupe Scolaire Intercommunal Sud et du périscolaire à Wingersheim les Quatre Bans dans le cadre de la délégation de Maîtrise d'ouvrage du SIVU Sud, pour un montant total, toutes options incluses, de 5 259 056,71 € HT.

Plusieurs lots sont concernés par des modifications qui nécessitent la conclusion d'avenants, notamment le lot n° 3 Gros œuvre, le lot n° 11 - Cloisons / Doublages / Faux plafonds fixes, le lot n° 14 - Menuiserie d'agencement et le lot n° 26 - Réseaux enterrés.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 26 novembre 2015 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction du Groupe Scolaire Intercommunal Sud et du périscolaire à Wingersheim les Quatre Bans ;

VU les délibérations du Conseil de Communauté en dates du 26 mai 2016 et du 5 juillet 2016 attribuant les marchés de travaux pour la construction du Groupe Scolaire Intercommunal Sud et de l'accueil périscolaire à Wingersheim les Quatre Bans pour un montant total des marchés, toutes options incluses, de 5 259 056,71 € HT ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 28 juin 2018, consultée lorsqu'un avenant entraîne une augmentation du marché supérieure à 5%.

Considérant que 4 avenants sont concernés par une augmentation supérieure à 5 %.

Et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** les avenants aux marchés suivants :

- Avenant au lot n° 3 Gros œuvre attribué à X. SCHREIBER et Cie pour un montant de 1 298 945,93 € HT. **Plus-value de 1 269,48 €** suite à la modification de l'aménagement de la salle plurivalente.
- Avenant au lot n° 11 Cloisons / Doublages / Faux plafonds fixes attribué à CILIA SN pour un montant de 169 926,00 € HT. **Plus-value de 9 259,46 €** suite à la modification de l'aménagement de la salle plurivalente.
- Avenant au lot n° 14 Menuiserie d'agencement attribué à Menuiserie JUNG pour un montant de 172 452,00 € HT. **Plus-value de 11 784,00 €** pour diverses modifications au périscolaire.
- Avenant au lot n° 26 Réseaux enterrés attribué à WICKER TP pour un montant de 163 715,36 € HT. **Plus-value de 4 237,50 €** pour réalisation de points de puisage, ajout réseaux enterré et caniveau filant.

➤ **NOTE** que les nouveaux montants des marchés concernés par ces avenants s'élèvent désormais à :

- Lot n° 3 Gros œuvre : **1 379 028,25 € HT**, soit une augmentation de 6,17 % du marché.
- Lot n° 11 Cloisons / Doublages / Faux plafonds fixes : **179 185,46 € HT**, soit une augmentation de 5,45 % du marché.
- Lot n° 14 Menuiserie d'agencement : **184 236,00 € HT**, soit une augmentation de 6,83 % du marché.
- Lot n° 26 Réseaux enterrés : **175 402,86 € HT**, soit une augmentation de 7,14% du marché.

➤ **AUTORISE** le Président à signer les avenants et les documents à intervenir.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 443/06/2018

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 28 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 04

INGWILLER Bernard (pouvoir à FREUND Bernard), SCHNELL-KARCHER Aurore (pouvoir à DETTLING Philippe), KAUFFMANN Jean-Luc (pouvoir à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 04

DRULANG Adrien, WEBER Francis, ROLAND Carine, FUCHS Didier

Secrétaire de séance Mme GOEHRY Mireille, Maire de Wingersheim les Quatre Bans

8 - Domaine de compétences

8.9 Culture

Autorisation au Président à signer le Contrat Territoire-Lecture (CTL)

Les Contrats Territoire-Lecture (CTL) ont été mis en place en 2010. Héritiers des contrats ville-lecture, les CTL visent à accompagner des projets pluriannuels, notamment en direction des jeunes publics, dans les milieux ruraux, périurbains et ultramarins. Ils soutiennent des logiques d'aménagement du territoire et favorisent l'intervention à l'échelon intercommunal ou à l'échelon départemental. Ils reposent sur un cofinancement entre la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Collectivité, ainsi que sur une méthodologie intégrant notamment un diagnostic, la tenue régulière d'un comité de pilotage et une évaluation finale.

Suite au diagnostic réalisé par la Bibliothèque Départemental de Prêts qui révèle un certain nombre de fragilités, il semble en effet urgent de renforcer le réseau des bibliothèques afin de développer davantage la lecture publique sur notre territoire.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a souhaité s'engager dans un Contrat Territoire Lecture et a fait une demande en ce sens auprès du Préfet en décembre 2017 afin de pouvoir intégrer le dispositif en 2018. Notre territoire a été retenu et le CTL devra être signé très prochainement.

Les Communes de Melsheim, Schwindratzheim, Waltenheim-sur-Zorn et Wingersheim les Quatre Bans (Mittelhausen) souhaitent s'engager dans le CTL.

La participation financière octroyée par la DRAC au titre de ce contrat contribuera au financement d'un poste de coordination du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, agent de catégorie B, pendant 3 ans.

L'État apportera une contribution financière à hauteur de 50 % de l'effort annuel pour le poste, 25 % seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et 25% seront répartis au prorata des besoins et de la population des Communes qui souscrivent à ce projet.

Le Conseil Communautaire,

- **VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 décembre 2017 décidant la création d'un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B filière culturelle), à mi-temps, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Et après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le Contrat territoire lecture (CTL) annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat Territoire-Lecture (CTL) du Pays de la Zorn.
- **LANCE** le recrutement de l'Assistant de Conservation à mi-temps, dont le poste a été créé par délibération du 7 décembre 2017.
- **RAPPELLE** la répartition financière du solde de cet engagement :
 - 50 % Communauté de Communes du Pays de la Zorn,
 - 50 % Communes bénéficiaires du service réparti au prorata de la population.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Luc'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN' around the perimeter, 'HOCHFELDEN' in the center, and '67270' below it. There is a small star symbol at the bottom of the stamp.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 444/06/2018

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 juin 2018

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 04

INGWILLER Bernard (pouvoir à FREUND Bernard), SCHNELL-KARCHER Aurore (pouvoir à DETTLING Philippe), KAUFFMANN Jean-Luc (pouvoir à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 04

DRULANG Adrien, WEBER Francis, ROLAND Carine, FUCHS Didier

Secrétaire de séance Mme GOEHRY Mireille, Maire de Wingersheim les Quatre Bans

8 - Domaine de compétences

8.4 Aménagement du territoire

Restauration d'un Calvaire à Mutzenhouse

Il est rappelé que conformément à ses statuts la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est compétente pour la rénovation des calvaires situés sur le domaine public à l'exception de ceux des cimetières.

La Commune de Mutzenhouse a fait une demande pour le déplacement d'un calvaire avec restauration sur le domaine public.

Le Conseil Communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et notamment son article 5 des Compétences Facultatifs qui précise que « la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est compétente pour la rénovation des calvaires situés sur le domaine public à l'exception de ceux des cimetières ».

VU la demande de la Commune de Mutzenhouse pour la restauration d'un calvaire situé sur le domaine public.

Considérant que 3 entreprises ont remis, à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les offres suivantes :

- Jonathan CHRIST, Mutzenhouse 7 209,22 € HT
- La Bricocyclette, Schiltigheim 10 238,35 € HT
- Violette ARBOGAST, Westhoffen 8 300,00 € HT

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de **Jonathan CHRIST** sis **12 rue de la Carrière 67270 Mutzenhouse** pour la réalisation des travaux pour un montant total de **7 209,22 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le bon de commande avec l'entreprise.
- **PRÉCISE** que la Commune de Mutzenhouse est amenée à se prononcer sur une participation à cette restauration à hauteur de 50 % à l'engagement du chantier.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'H. Christ', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN' around the perimeter, with 'HOCHFELDEN 67270' in the center. There are two small stars on either side of the text 'HOCHFELDEN 67270'.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 445/06/2018

Date de la convocation mercredi 20 juin 2018

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 28 juin 2018

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Elus : 41 - En fonction : 41 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, HAMMANN André, SCHAEFFER Éric, LITT Claude, KLEIN Marcel, WEISS Bernard, HAMMANN Jean-Georges, BECK Georges, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, SCHNEIDER Jean-Paul, VOLLMAR Laurence, KRAEHN-DURR Carine, HENTZ Jean, HURSTEL Alain, SCHWEITZER Gérard, JACOB Francy, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, HOLTZMANN Yvette, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, BOETTCHER-WEISS Sophie, RIEHL Bernard, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, GOEHRY Mireille, CRIQUI Jean-Marie, FREUND Bernard, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 04

INGWILLER Bernard (pouvoir à FREUND Bernard), SCHNELL-KARCHER Aurore (pouvoir à DETTLING Philippe), KAUFFMANN Jean-Luc (pouvoir à KRAEHN-DURR Carine), GROSS Dominique (pouvoir à CRIQUI Jean-Marie)

Absents ou excusés 04

DRULANG Adrien, WEBER Francis, ROLAND Carine, FUCHS Didier

Secrétaire de séance Mme GOEHRY Mireille, Maire de Wingersheim les Quatre Bans

8 - Domaine de compétences

8.8 Environnement

**Adhésion au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
d'intention sur le bassin versant de la Moder**

Le Président rappelle que pratiquement toutes les Communes font parties du PAPI de la Zorn pour l'aménagement de la rivière et dont la compétence a été transférée au SDEA.

Deux exceptions cependant (Grassendorf et Ringeldorf) ont des bassins versants vers la Moder où une démarche similaire est en cours d'élaboration. Dans un souci de cohérence et de solidarité, il serait raisonnable que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn s'associe à la démarche PAPI de la Moder pour ses territoires concernés et y apporte sa contribution.

Il est donc nécessaire que l'ensemble des collectivités du bassin versant se positionnent sur l'engagement d'une telle démarche et choisissent une structure porteuse. Actuellement, déjà structure porteuse de 5 PAPI, le SDEA se propose d'assurer ce rôle également sur le bassin de la Moder.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 1^{er} septembre 2016 opérant prise de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas 4°, 5° de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement.

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 novembre 2016 portant transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas 4° et 5° de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au Syndicat Mixte « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle » (SDEA)

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le principe de cette orientation.

Et après en avoir délibéré,

- **DONNE** son **accord de principe** pour adhérer au programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention sur le bassin versant de la Moder.
- **DÉSIGNE** le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) comme structure porteuse de cette démarche.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Président



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Luc'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA TOORN' around the perimeter, with 'HOCHFELDEN' and '67270' in the center, and a small star at the bottom.